

Résolution adoptée par la Journée syndicale le 11 octobre 2009

La Journée Syndicale de l'OGBL-ACAL, siégeant le 11 octobre 2009 au Centre Atert à Bertrange, adopte la résolution suivante :

Contre un marché de l'emploi virtuel!

L'OGBL-ACAL se montre soucieux par rapport à l'évolution du marché de l'emploi dans le secteur des transports. Il est créé un marché de l'emploi virtuel qui se caractérise par de nombreuses entreprises délocalisées et des sociétés établies sous forme de « boîte-aux-lettres ». A moyen et à long terme, cette situation constituera un désavantage pour le Grand-Duché. Dû à une politique fiscale et une politique de sécurité sociale plus favorable, davantage d'entreprises étrangères immatriculent leur parc de véhicules et leur personnel au Luxembourg. Pour certaines entreprises, même ces conditions favorables ne sont pas suffisantes ; elles ont décidé de se délocaliser en Europe centrale ou orientale ou elles recrutent des salariés locaux à bas salaire. Le dumping social créé par cette manière est inacceptable. C'est avec satisfaction que l'OGBL-ACAL prend acte du fait que le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a annoncé d'analyser ce dossier, ensemble avec le Ministre des Classes Moyennes.

Contre la réintroduction de la « règle des 12 jours »!

C'est avec consternation que l'OGBL-ACAL prend note du vote au Parlement Européen, en avril 2009, par lequel les députés européens se sont majoritairement exprimés en faveur de la réintroduction de l'ancienne « règle des 12 jours » pour les chauffeurs d'autocars en 2010. Ce n'était qu'en 2006 que les conditions sociales entre conducteurs de camions et conducteurs de bus furent harmonisées, ce qui a eu comme conséquence que tous les conducteurs devaient faire un repos hebdomadaire après 6 jours de travail consécutif. Alors que la situation reste inchangée pour les conducteurs de camions, les chauffeurs de bus pourront être appelés à travailler 12 jours d'affilés à partir de 2010. L'OGBL-ACAL est d'avis que la sécurité est sérieusement mise en cause puisque la « règle des 12 jours » provoquera de la fatigue au volant. L'OGBL-ACAL lance un appel au Ministre du Développement durable et des Infrastructures pour que l'ancienne « règle des 6 jours » soit rétablie.

Une loi « taxis » moderne!

L'OGBL-ACAL appelle au Ministre du Développement durable et des Infrastructures de poursuivre le dialogue social dans le cadre de la nouvelle loi sur les services des taxis. Par ailleurs, l'OGBL-ACAL renvoie à d'autres problèmes à résoudre : la formation professionnelle pour chauffeurs de taxis, les agressions, la lutte contre le travail clandestin, le respect de la réglementation sociale et de la convention collective.

Réformer la législation sur les délégations du personnel !

Le déroulement des opérations électorales pour le renouvellement des délégations du personnel dans le secteur des transports a démontré, à suffisance, qu'une nouvelle loi moderne s'impose. La procédure électorale fixée dans la législation offre aux employeurs malhonnêtes trop de trous pour sortir et de truquer les élections. Dans le secteur des transports, l'exercice du mandat de délégué du personnel s'avère très difficile, voire impossible. La protection contre le licenciement est insuffisante, voire inefficace.

L'OGBL-ACAL lance un appel au Ministre du Travail de prendre ce dossier en mains et de remédier à la situation.

Des aires de repos suffisantes!

L'OGBL-ACAL s'oppose catégoriquement à l'approche du gouvernement luxembourgeois de guider les conducteurs de camions, en cas de saturation des aires de repos autoroutières, à l'étranger. Les conducteurs risquent de dépasser le temps de conduite et de violer la réglementation sur le repos.

L'attitude du Gouvernement est condamnable alors que les conducteurs de poids lourds risquent d'être sanctionnés pénalement en cas d'infraction à la réglementation communautaire. Le Luxembourg doit assumer ses responsabilités. Priorité à la sécurité ! L'OGBL-ACAL demande au Ministre du Développement durable et des Infrastructures de relancer le débat et de trouver des solutions, dans le cadre du dialogue social. Une solution pourrait être l'agrandissement des aires de repos existantes, une autre l'aménagement de nouvelles aires.

Débat sur le climat en dialogue avec les salariés!

L'OGBL-ACAL se rend compte de l'importance du débat sur le climat. Un changement de mentalité en matière de protection du climat aura un impact non négligeable sur l'emploi. Selon les experts, le secteur des transports sera considérablement touché par une éventuelle perte d'emplois. L'OGBL-ACAL lance un appel au Ministre du Développement durable et des Infrastructures de même qu'à tous les autres ministères concernés, de chercher, dans le cadre d'un dialogue transparent, des alternatives pour compenser l'éventuelle perte d'emplois. Dans cet ordre d'idées, il faut organiser, à l'avance, la réorientation professionnelle des travailleurs concernés.